



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe professionnelle

Question écrite n° 121023

Texte de la question

M. Bertrand Pancher attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les conséquences en termes de dotation pour une commune membre d'une communauté de communes ayant opté à l'époque pour la taxe professionnelle unique et la quittant pour rejoindre une communauté de communes sous le régime de la taxe additionnelle. Dans ce cas, il souhaite savoir si la commune concernée touche à nouveau l'équivalent de l'ancienne taxe professionnelle concernant des activités économiques sur son territoire.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Pancher](#)

Circonscription : Meuse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121023

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11485

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)